

LA MAIRIE

LE BULLETIN MUNICIPAL DE FONTENAY-LES-BRIIS



www.mairie-fontenay-les-briis.fr

HORS SERIE - Février 2016

spécial
MARRONNIERS

L'Allée des marronniers à travers l'Histoire



Jean Pierre LONG
Adjoint au maire

Cet alignement de marronniers à fleurs blanches (*aesculus hippocastanum*) sur Fontenay-lès-Briis est un bien patrimonial dont nous avons hérité. Il inscrit, dans le paysage, l'aménagement d'un espace nouvellement construit : c'est ici le château de Soucy dont il ne reste que la chapelle Saint Eloi ainsi que les bâtiments restructurés des communs transformés en Centre de Loisirs de la Communauté. Nous avons un alignement du même type concernant la plantation de tilleuls conduisant au château de Fontenay (aujourd'hui château de la RATP).

sont de plus en plus fragiles et risquent de tomber sans contrôle sur la Route Départementale 3 qui voit défiler 8 000 voitures/jour. En novembre 2015 un arbre s'est couché sur l'allée.

La commune est propriétaire de l'alignement d'arbres existants et en est responsable ; elle doit gérer, avec des budgets alloués à son entretien, son patrimoine arboré.

La menace de chutes d'arbres ou de branches nous a conduits à déjà abattre pour replanter 11 nouveaux sujets, toujours des marronniers mais à fleurs rouges.



L'allée des marronniers, composée de 72 arbres aujourd'hui plus que centenaires, (le château de Soucy apparaît sur le cadastre napoléonien de 1809 de la commune) ont grandi dans un environnement pas toujours favorable entre bordures, réseaux routiers, canalisations diverses et voitures de tous genres. Ils ont vu l'évolution de l'histoire de Fontenay.

Plantés deux siècles auparavant le long de terres perméables à l'eau, engraisés par les déjections des chevaux et autres animaux de traits, ils sont aujourd'hui coincés entre deux fils d'eau et entourés d'enrobés. Nos arbres souffrent dans un milieu agressif et vieillissent inexorablement. : ils

Pour s'assurer de l'état physiologique de nos arbres nous avons commandé une étude phytosanitaire des 56 marronniers d'origine. Chaque arbre a été respectueusement et rigoureusement examiné de son pied d'ancrage (système racinaire) à son houppier (système aérien). Il en ressort que ces arbres sont tous en phase de sénescence (vieillesse) de phase 8/9 sur une échelle de 10. Ces arbres peuvent vivre entre 200 et 250 ans.

Un grand nombre d'arbres manque de résistivité dû à l'état du bois sain ou endommagé, souffre d'agents pathogènes comme la mineuse du marronnier, de champignons divers, de blessures différentes provoquées par les tailles d'entretien, par les cassures.

La jurisprudence rend responsable la commune sur laquelle sont implantés les arbres, en cas d'accident par chute des arbres ou des branches sur la chaussée (ici la RD 3) dont le mauvais état était apparent.

Quel visage nos arbres d'aujourd'hui offriront-ils à nos enfants si nous n'y apportons aucun remède ? Le rapport précise que 17 arbres doivent être

obtenir la meilleure aide financière pour replanter 56 marronniers à fleurs rouges (*aesculus x carnea briotti*).

Ces arbres seront abattus en hiver car l'absence de feuilles assure une meilleure visibilité et facilite l'ébranchage. Ils le seront par la technique d'abattage sur des parcelles le permettant (autorisation obtenue des propriétaires) ou par



abattus rapidement ; que la quarantaine restante doit être surveillée annuellement par un personnel averti et qu'une inspection tous les 3 ans par un personnel spécialisé doit être menée. Certains doivent être haubanés à cause de charpentières fragiles, d'autres allégés de leur houppier tire-sève, le plus grand nombre ôté de leur bois mort.

Le rapport ne dit pas d'abattre tous les arbres ; mais ce sont des sujets à surveiller régulièrement et pour lesquels des soins palliatifs sont nécessaires d'où un coût à prévoir. Ces arbres sont sans avenir et aucun moyen de lutte ne permettra de retrouver leur aspect d'antan.

Pour ces raisons la commune souhaite mener une opération d'abattage de tous les marronniers blancs et d'en replanter d'autres de la variété rouge, moins sensibles aux maladies, légèrement plus petits et ne produisant pas ou peu de marrons. Le département 91 à qui nous avons présenté ce dossier prendra à sa charge le coût de 17 arbres à abattre ; la commune, elle en financera 39. Un dossier sera déposé au Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse, pour

démontage (on retire la couronne de l'arbre dressé) dans les zones habitées (au niveau des commerces et du bâtiment des Marronniers).

L'opération d'abattage débutera le lundi 22 février



(premier jour des vacances de février) pour une durée de 5 semaines. La circulation routière se fera suivant le plan de circulation mis en place avec le Département 91 et annexé à l'envoi. Les commerces seront accessibles durant toute la phase d'abattage. Une signalétique sera mise en place au démarrage des travaux.

PLAN DE CIRCULATION

Ce plan de circulation est mis en place pour 5 semaines à partir du lundi 22 février 2016.

Les véhicules circulant sur l'axe Nord/Sud de la RD 3 et se rendant dans les hameaux ou communes du Sud pourront prendre l'Allée des Marronniers qui sera en sens unique de jour comme de nuit.
L'accès aux commerces sera maintenu ; respecter la signalétique ou la sécurisation mise en place.

Les véhicules circulant sur l'axe Sud/Nord de la RD 3 et désirant retrouver la RD 97, pourront :

- soit contourner la difficulté en utilisant la RD 152 au niveau du giratoire de la Roncière (un panneau d'information y sera apposé),
- soit utiliser la déviation par la rue Saint-Thibault mise en sens unique.

Des feux tricolores sur la RD 97/rue St Thibault sécuriseront le carrefour nouvellement créé en modulant le transit sur l'axe Est/Ouest.

